



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 15-09-2023

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° AT 17306 23 00012

Demande du 25/04/2023

Adresse des travaux :

5 Place CHARLES DE GAULLE

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

SAS CONSERVERIE LA PERLE DES DIEUX

Monsieur DUNOYER Louis

49 Rue DES COUVREURS

85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de travaux à la mairie de Royan le 25/04/2023.

Par lettre du 15/05/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- AT03-ERP. Notice : Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité, et notamment :
 - les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs
 - la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 19/06/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 04/09/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

